



# Demande d'allocation pour frais de garde dans le régime des APG

Le droit à une allocation pour frais de garde est ouvert uniquement si la personne qui fait du service vit en ménage commun avec des enfants de moins de 16 ans et si le service dure plus de deux jours consécutifs.

La présente formule doit être transmise directement à la caisse de compensation compétente.

Numéro AVS

## 1. Identité de la personne astreinte au service

Nom

Prénom

NPA, Domicile

Adresse

Téléphone

## 2. Identité des enfants

1. Nom

Prénom

Date de naissance

2. Nom

Prénom

Date de naissance

3. Nom

Prénom

Date de naissance

NPA, Domicile

Adresse

Numéro AVS

## 3. Indications concernant l'autre parent

Nom

Prénom

NPA, Domicile

Adresse

Durant la même période (cf. point 4), l'autre parent  
accomplit-il

un service militaire

un service civil

un service de protection civile

un cours pour moniteurs J+S

un cours pour moniteurs

de jeunes tireurs

## 4. Période de service

Service

du

au

Mutations

Nombre de jours soldés ou à prendre en compte

## Indications attestées par

Signature du/de la comptable ou de l'organe d'exécution

Timbre de la troupe

Si le nombre de jours de service accomplis n'est pas attesté sur la présente formule, le livret de service doit être remis à la caisse de compensation.

A remplir par la personne astreinte au service

A remplir par le/la comptable  
ou l'organe d'exécution

## 5. Détail des frais et dépenses

Ne peuvent être remboursés que des frais attestés que la personne astreinte au service encourt parce que le service l'empêche d'accomplir personnellement des tâches inhérentes à la garde d'enfants. Des frais sans justificatifs ne sont pas remboursés.

frais pour des repas pris hors du domicile

Fr. \_\_\_\_\_

frais d'hébergement et de déplacement pour les enfants accueillis chez une tierce personne (indiquer le lieu et le genre d'hébergement)

Fr. \_\_\_\_\_

rétribution d'aides familiales ou ménagères (indiquer le nom et l'adresse de l'aide)

Fr. \_\_\_\_\_

frais pour crèches, garderies ou classes gardiennes

Fr. \_\_\_\_\_

frais de déplacement d'une tierce personne chargée de la garde des enfants (indiquer le nom et l'adresse de la personne concernée)

Fr. \_\_\_\_\_

autres frais (préciser le genre)

Fr. \_\_\_\_\_

Des dépenses qui n'atteignent pas fr. 20.– pour toute la période de service ne sont pas remboursées.

Total Fr. \_\_\_\_\_

## 6. Mode de paiement

L'allocation pour frais de garde est versée directement à la personne faisant du service.

Mode de paiement choisi

Virement sur **compte bancaire** (dénomination précise, p.ex. compte d'épargne, compte de dépôt, livret d'épargne)

\_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_

auprès de (nom et adresse de la banque ou de l'agence)

N° du compte postal de la banque \_\_\_\_\_ N° du clearing bancaire \_\_\_\_\_

Virement sur le **compte postal** n° \_\_\_\_\_

(le cas échéant, joindre bulletin de versement)

Lieu et date

Signature de la personne demandant l'allocation

## 7. Attestation des indications

Signature de la personne chargée de la garde des enfants

Lieu et date

Signature

A remplir par la personne astreinte au service

A remplir par la pers. chargée de la garde des enfants